

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 janvier 2021 à 20h30
Salle du conseil municipal et des mariages

Compte-rendu

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le dix-neuf janvier deux mille vingt et un à 20 h 30, salle du Conseil Municipal à la Mairie sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire, en application du Code Général des Collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Benoît CHAUVIN, Fabienne LHOMME, Maryse BAY BAY, Alain GIBERGUES, Chantal RADENAC, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Éric ANDRÉ, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGRÉAUX, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNÉ, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Fanny PIRA donne pouvoir à Damienne FLEURY, Delphine FOUQUET donne pouvoir à Benoît CHAUVIN, Guylain LHOMME donne pouvoir à Hakim ACHIBET, Gaël PARISOT donne pouvoir à Marie CHEVALIER.

ÉTAIT ABSENT :

Martine FRESLON.

Secrétaire de séance : Nadine JOLU

XXXXXXXXXXXX

INFORMATION

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été présenté par Monsieur Frédéric MORGANTI, policier municipal en charge de la mise à jour de ce document.

Madame Bocquenet demande si le PCS n'est établi qu'en un seul exemplaire. Monsieur Morganti confirme qu'un seul exemplaire est disponible en mairie, dans un coffre fort protégé et qu'une copie de ce document est transmise à la Préfecture.

Monsieur Castillon demande si des mises en situation réelles peuvent être organisées. Madame le Maire indique qu'un exercice de mise en situation sera organisé.

XXXXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATIONS

➤ **DEL 20-001 :** Site de l'ancienne usine GFL – Instauration d'un sursis à statuer :

Suite à la présentation réalisée par Madame Elisabeth NABAT (Le Mans Métropole), le Conseil Municipal a pris en considération le projet et institue sur les terrains constituant l'ensemble du site de l'ancienne usine GFL délimité sur le plan la possibilité de surseoir à statuer, conformément aux dispositions de l'article L.424-1 du code de l'urbanisme.

Soulignant un projet ambitieux, Madame Chevalier demande s'il est possible de constituer un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « recyclage foncier » pour les friches industrielles peut être constitué dans un délai de deux mois.

Madame Nabat indique qu'un chiffrage du projet sera déjà réalisé par Le Mans Métropole. S'il n'est pas possible de répondre à l'appel à projets 2021, un deuxième appel à projets similaire sera lancé au titre de l'année 2022.

Monsieur Juigné souhaite avoir confirmation que le projet proposé n'engage pas la collectivité à devenir propriétaire du site. Madame Nabat confirme cette orientation.

Monsieur Juigné rappelle que l'Etat a refusé précédemment le permis de construire d'un promoteur en raison du changement de destination du moulin. Soulignant que l'idée de la création d'un lieu culturel est séduisante, il souhaiterait cependant savoir si l'Etat ne risque pas de refuser également le permis de construire pour le même motif de changement de destination invoqué dans le dossier du promoteur. Madame Nabat indique le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) ne permet pas de changer la destination du moulin en logements, mais il autorise le changement de destination vers d'autres types d'équipements.

Présents : 20	Votants : 26		
Pour : 20	Contre :	Abstentions : 6	

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le conseil de la baisse du prix de l'eau pour 2021 votée par le Mans Métropole dans le cadre de la communauté urbaine de l'eau. Cette baisse représente – 11,48 % sur les consommations et – 14 % sur l'abonnement. A titre d'exemple, sur une année, une famille de quatre personnes réalisera une économie moyenne de 25,49 €.
- Madame le Maire informe le conseil municipal des prochaines réunions importantes :
 - o Commission Finances le 3 février à 18h30
 - o Débat d'Orientation Budgétaire le 16 février à 20h30,
 - o Commission Finances le 25 mars à 20h30,
 - o Vote du BP 2021 le 6 avril à 20h30.
- Madame le Maire informe également le conseil municipal de sa décision d'annuler les vœux au personnel prévus le 26 janvier 2021.
- Monsieur Juigné demande s'il est prévu de broyer les arbres du stade de l'Ormeau et si le broyat pourrait être mis à disposition des yvréens. Monsieur Achibet confirme que cette opération est programmée et que le broyat sera utilisé pour les besoins de la collectivité. Le broyat restant pourra être mis à disposition des yvréens. Madame Planchette indique que le stock pourrait être déposé en accès libre près des jardins familiaux.
- Monsieur Juigné demande comment s'est déroulée la distribution de chocolats aux personnes âgées de la commune. Madame Jolu indique que des élus et bénévoles ont assuré cette distribution auprès des personnes de plus de 70 ans de la commune. Les personnes absentes au moment de la livraison ont été invitées à retirer leur colis en mairie. Quelques boîtes seront également distribuées avec la Lettre Info.
- Monsieur Chauvin indique que les sapeurs pompiers d'Yvré l'Evêque n'ont pas pu passer au domicile des habitants cette année. Un calendrier a été déposé dans chaque boîte aux lettres avec un document joint. Si une pratique différente était observée par des yvréens, il convient qu'ils soient vigilants, car ces démarcheurs ne sont pas des pompiers.

Après épuisement des questions orales, la séance est levée à 21h40.

Madame le Maire,
Damienne FLEURY